



DEPARTEMENT DE L' AISNE  
ARRONDISSEMENT DE SOISSONS  
CANTON DE VIC-SUR-AISNE

PROCÈS-VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 SEPTEMBRE 2024

Dates de convocation :  
13 septembre 2024

Dates d'affichage :  
13 septembre 2024

Nombre de membres :  
En exercice : 9  
Quorum : 5  
Présents : 4  
Votants : /  
Pouvoirs : /

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre ERBS, Maire.

Étaient présents :  
*Messieurs ERBS, TANTÔT, JULIEN et PASTEUR.*

Étaient absents excusés :  
*Mesdames LAGARDE et WARGNIER ;  
Messieurs DUPREZ et LAURENT.*

Pouvoir :  
*De Monsieur FLAVIGNY à Madame LAGARDE.*

**Jean-Luc TANTÔT est nommé secrétaire de séance.**

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent (05 juillet 2024).
- Délibération d'acquisition de plein droit d'un bien sans maître.
- Opération « Brioches ».
- Renouvellement Convention médecine 2025-2028 – Centre de Gestion de l'Aisne.
- Contrat d'assurance des risques statutaires 2025-2028 – Centre de Gestion de l'Aisne.
- Convention actualisée d'adhésion au Service Commun Application Droit des Sols (instruction des dossiers de publicité, enseignes et pré-enseignes).
- Adhésion de la commune de Lesges au SESV.
- Noël 2024.
- Aménagement d'un columbarium.
- Questions diverses



**OUVERTURE DE LA SEANCE A 17h30.**

**Le Maire constate que le quorum n'est pas atteint.**

En application de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que « le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est

présente », le Maire déclare que le Conseil Municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Il renvoie la séance au vendredi 04 octobre 2024 à 17h30.

Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

<p>Le Maire,</p>  <p>Pierre ERBS.</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Jean-Luc TANTOT.</p>
--	--